

# **OUTRE-MER**

## **LIVRET**

L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) dans les territoires ultramarins français représente un enjeu majeur d'équité territoriale et d'aménagement du territoire. Il constitue à la fois un levier de réduction des inégalités sociales et de valorisation des compétences locales. Pourtant, malgré une augmentation significative du nombre d'étudiants et d'étudiantes au cours des vingt dernières années, les spécificités géographiques, institutionnelles et économiques propres à ces territoires génèrent encore de profondes inégalités d'accès, de qualité de vie et de perspectives professionnelles pour le public étudiant ultramarin.

### Evolution du nombre d'étudiantes et étudiants en outre-mer

**39 570**  
2002

**60 917**  
2022

Depuis 2002, le nombre d'étudiantes et étudiants ultramarins inscrits dans l'enseignement supérieur est passé de 39 570 à 60 917 en 2022, soit une augmentation de près de 54%. Cette progression est due à la diversification de l'offre de formation, aujourd'hui présente dans 72 communes ultramarines, bien que plusieurs territoires ne proposent encore aujourd'hui aucune formation dans le supérieur : Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy ou encore Saint-Martin.

La diversité de ces sites se retrouve sur les plans culturel, économique, démographique, social et parfois même juridique, c'est pourquoi chaque territoire doit être pourvu d'un modèle adapté à sa réalité de terrain afin de permettre un développement cohérent de l'offre d'enseignement.

Cependant, beaucoup de contraintes rencontrées sont communes, la dispersion géographique et le manque de coordination entre établissements freinent une organisation cohérente, c'est pourquoi il est impératif qu'une stratégie propre à l'ESR en Outre-Mer soit établie.

## Augmenter le financement

Les universités ultramarines souffrent de contraintes budgétaires structurelles qui menacent leur pérennité et leur capacité à offrir un enseignement de qualité. L'un des principaux obstacles réside dans les surcoûts logistiques liés à l'insalubrité et à l'éloignement du continent : transport de matériel pédagogique, importation d'équipements, entretien des infrastructures exposées à des conditions climatiques extrêmes. Toutes ces dépenses pèsent sur le budget des universités et ne sont que trop peu compensées actuellement. Dans un contexte de dérèglement climatique particulièrement préoccupant sur nombre de ces territoires, les établissements doivent faire face à d'importants surcoûts liés à la reconstruction, la réparation ou l'importation. Il apparaît alors pertinent que les critères d'attribution de la subvention pour charges de service public puissent évoluer afin de mieux prendre en compte ces spécificités territoriales, qu'il s'agisse de la logistique, des ressources humaines, des conditions météorologiques ou des infrastructures.

***Le système de financement actuel défavorise grandement les universités ultramarines en encourageant la performance plutôt qu'en comprenant un établissement dans son contexte global.***

En 2023, la Cour des Comptes soulignait l'absence de programmation pluriannuelle d'investissement adaptée à ces territoires, en effet, l'état du bâtiment universitaire est fortement préoccupant, dans de nombreux établissements, les bâtiments sont vétustes, mal isolés, insuffisamment climatisés et inadaptés aux besoins pédagogiques. Le développement d'une politique de soutien ciblée à l'investissement immobilier universitaire dans les Outre-Mer pourrait constituer un levier pertinent, tant pour augmenter les enveloppes dédiées à la réhabilitation et à la construction que pour y intégrer des objectifs de transition écologique. Des bâtiments tels que l'amphithéâtre bioclimatique de l'Université de La Réunion pourraient ainsi se déployer sur l'ensemble des territoires.

***Adapter le modèle de financement est crucial si l'on veut permettre aux établissements de se développer, d'attirer les jeunes, mais aussi de leur permettre de jouer un rôle principal dans la transformation économique et sociale sur leurs territoires.***

## Améliorer le dispositif “Campus Connectés”

Afin de réduire la fracture territoriale en matière d'accès à l'enseignement supérieur, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a lancé en 2019 le dispositif "Campus Connectés" (CC). Ces structures permettent à des étudiants et étudiantes éloignés des sites universitaires principaux de suivre des formations à distance, tout en bénéficiant d'un accompagnement en présentiel assuré par des tuteurs et tutrices et animateurs et animatrices formés et ceci dans un tiers-lieu équipé et dédié. Ce dispositif représente un levier de désenclavement des territoires et de démocratisation de l'enseignement supérieur.

Selon le rapport de 2022 de l'Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche (IGESR), les CC permettent à de nombreux étudiants et étudiantes qui n'auraient pas entamé de parcours universitaires ou auraient abandonné de suivre ces parcours. En cela réside la réussite du dispositif au stade actuel de son développement. Afin de l'améliorer, plusieurs axes sont à développer tel que l'inclusion de la formation à distance dans le cadre des dialogues contractuels entre l'Etat et les établissements d'ESR afin de prendre réellement en compte dans la politique et le budget de l'établissement, les surcoûts, et moyens humains nécessaires à la bonne articulation du dispositif.

***La pérennité des Campus Connectés est également dépendant de la réelle implication des collectivités territoriales dans le dispositif, que ce soit dans la réflexion sur l'investissement de tiers-lieux adaptés, ainsi que sur les offres de vie étudiante, pour lesquelles il est impératif de travailler en collaboration avec le CROUS.***

## Diversifier l'offre de formation

L'offre de formation dans les territoires ultramarins est marquée par une forte concentration sur les premiers cycles universitaires, notamment les licences générales. Selon le rapport de la Cour des Comptes (2023), les formations professionnalisantes sont limitées voire dans certains cas absentes. Ce manque de diversité crée un double effet d'exode forcé vers l'Hexagone et d'inadéquation entre les compétences enseignées à l'Université et la réalité des besoins et envies du public étudiant des différents territoires. À l'image du Campus des Métiers et des Qualifications de l'Économie bleue (CMQE) de Martinique, il apparaît nécessaire d'orienter les réflexions vers la construction d'une stratégie de diversification des formations, via le développement de pôles universitaires spécialisés ou encore la création de filières de master à distance sur des disciplines comme la santé publique, le développement durable ou les technologies numériques.

## Faciliter la mobilité des étudiants et étudiantes

La mobilité des étudiants ultramarins vers la métropole constitue un enjeu majeur quand nous savons que deux tiers d'entre elles et eux poursuivent leurs études hors de leur territoire d'origine. Cette mobilité soulève de nombreuses difficultés, notamment d'un point de vue économique et logistique. En effet, un aller-retour entre la Polynésie Française et Paris peut coûter plus de 1200€ et à cela s'ajoutent les frais d'installation, de logement et de vie. Bien que le programme d'aide à la mobilité mis en place par l'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM) existe, celui-ci est jugé bien insuffisant face à la réalité des besoins des jeunes. En effet, il ne permet de prendre en charge qu'un aller simple et celui-ci est conditionné aux ressources.

De plus, dans la mobilité réside un facteur de vulnérabilité sociale et psychologique : l'éloignement familial, le déracinement et l'exposition à de nombreuses discriminations peuvent fragiliser le parcours académique et la santé mentale des jeunes. Il apparaît pertinent que l'aide soit revue afin de couvrir au minima deux allers-retours par an, et qu'elle ne soit plus conditionnée par des critères de ressources, mais bien ouverte à tous et toutes.

***L'ESR en Outre-Mer, bien que confronté à des défis majeurs, qu'ils soient socio-économiques ou environnementaux, est en plein développement. Il est de notre devoir de veiller à ce que ce développement soit favorisé et accompagné : des financements adaptés, la mise en place de dispositifs cohérents, la création de dialogue et le soutien à la vie étudiante constituent autant de leviers à activer pour garantir une véritable accessibilité et égalité des chances.***

